

# Mise à jour pour les abonnés SEDAR<sup>MD</sup>

Le 11 février 2002

## Diminution des frais d'utilisation annuels SEDAR

À l'occasion de la mise à jour des codes du 7 janvier 2002, les frais d'utilisation annuels ont été augmentés afin de couvrir les coûts de mise en œuvre et de maintenance du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI), lancé le 29 octobre 2001.

SEDI a été désactivé le 31 janvier 2002, pour une période indéterminée, en raison de difficultés techniques ayant trait notamment au rendement du système.

Lors de la mise à jour des codes du 4 mars prochain, les augmentations des frais d'utilisation annuels seront annulées, ramenant les frais au niveau précédant la mise en œuvre de SEDI, et ce, afin de tenir compte de l'indisponibilité de SEDI pour les émetteurs et initiés.

La CDS INC. émettra des chèques de remboursement à l'ordre des déposants qui ont payé l'augmentation des frais annuels au nom des émetteurs assujettis.

Pour obtenir des renseignements sur les frais d'utilisation annuels, veuillez consulter l'annexe D de la version 7.0 du Manuel du déposant SEDAR. Pour obtenir des renseignements additionnels concernant les augmentations des frais annuels de la mise à jour des codes du 7 janvier 2002 qui seront annulées dans la mise à jour des codes du 4 mars 2002, veuillez consulter la mise à jour pour les abonnés SEDAR du 30 novembre 2001.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le représentant du Service à la clientèle SEDAR de votre région ou avec le Service d'assistance de la CDS INC. au 1 800 219-5381.**

©CDS INC. 2002. Tous droits réservés.

CDS INC. 85 Richmond St. W., Toronto, Ontario M5H 2C9

SEDAR<sup>MD</sup> est une marque déposée des Autorités canadiennes en valeurs mobilières utilisée aux termes d'une licence d'exploitation.